

PROCÈS-VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Visioconférence, le 20 mars 2021

L'assemblée générale de la FFA s'est réunie le samedi 20 mars en visioconférence, sous la présidence de Christian Vandenberghe, président en exercice.

Les comités départementaux représentés, délégués et nombre de voix :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL AIN	CALCHERA Claude	2	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DROME	FLEURET John	2	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL RHÔNE-MÉTROPOLE	BAUD Christian	10	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL HAUTE SAVOIE	BERGERET Jean-Luc	5	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL SAÔNE ET LOIRE	REY Bernard	4	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL CÔTES D'ARMOR	LE GOFF Frédérique	2	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL FINISTÈRE	GERVAIS Lydie	5	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL ILLE ET VILAINE	LLANTE Olivier	0	Présent mais pas pu voter
COMITÉ DÉPARTEMENTAL MORBIHAN	DEFITTE Alain	3	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL CHER	BLAISE Hervé	1	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL INDRE ET LOIRE	TELLIER Alain	2	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL LOIR ET CHER	NOURISSON David	1	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL AUBE	VILLE Georges	1	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL MARNE	BASSET Kevin	3	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL MOSELLE	ROURE Sébastien	2	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL NORD	BOSQUELLE Dominique	6	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL PAS DE CALAIS	TAINE Daniel	2	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL AISNE	LENTE Sébastien	2	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL YVELINES	CANAL Karine	6	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL ESSONNE	MARCHIORI Christian	0	Absent
COMITÉ DÉPARTEMENTAL HAUT DE SEINE	TASSY Alain	7	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL VAL DE MARNE	TOLLARD Virginie	7	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL SEINE MARITIME	RENAULT Thierry	5	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DORDOGNE	RAZAT Bertrand	1	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL GIRONDE	TRICHET Pierre	5	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL PYRENEES ATLANTIQUES	MATHIEU Jean-Pierre	4	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL HAUTE-VIENNE	DESBORDES Cyril	1	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL CHARENTES	VIDEAU Stéphane	0	Absent
COMITÉ DÉPARTEMENTAL CHARENTES-MARITIMES	PECHIN Jean-Loup	2	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL HÉRAULT	SIGAL Delphine	4	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL HAUTE GARONNE	DELCASSE Alexandre	6	

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU LOT	JANTAL Benoit	1	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL TARN ET GARONNE	DELVOLVE Arnaud	2	Retard- Absent
COMITÉ DÉPARTEMENTAL LOIRE ATLANTIQUE	BRIAND Alex	9	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL SARTHE	JARRY Philippe	1	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL ALPES MARITIMMES	FATOUREHTCHI- JOUVRAY Lydie	5	Déconnection en cours d'AG
COMITÉ DÉPARTEMENTAL VAR	SAINT-VANNES Fabrice	3	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL BOUCHES DU RHÔNE	MODOLA Christian	7	

Total des voix représentées pour les comités départementaux 127 voix

Les ligues représentées, délégués et nombre de voix :

LIGUES	Nom Prénom	Voix	
LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES	GUERINOT Stéphane	17	
LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES	IMBERT Charles	0	Absent
LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES	LAMAHIEU Christian	18	
LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	CHEVAUCHET Stéphane	8	
LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	BRIGNOT Michel	8	
LIGUE BRETAGNE	BODENNEC Luc	13	
LIGUE BRETAGNE	PEROT Soizick	13	
LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE	JOLLY Nicolas	6	
LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE	BLAISE Brigitte	7	
LIGUE CORSE	CARROLAGGI Arnaud	5	
LIGUE GRAND EST	TIXIER Arnaud	10	
LIGUE GRAND EST	GASTAUD Claire	11	
LIGUE GRAND EST	VALLOIS Jean-François	11	
LIGUE HAUTS DE France	DECRIEM Jacques	12	
LIGUE HAUTS DE France	PINET Xavier	12	
LIGUE ILE DE France	ANDOLFI Frédéric	20	
LIGUE ILE DE France	BREMER Jean-Pierre	20	
LIGUE ILE DE France	COLLET Nathalie	20	
LIGUE NORMANDIE	OUVRY Bénédicte	10	
LIGUE NORMANDIE	CATELAIN Edith	10	
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE	ANDRIEUX Michel	12	
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE	COLLIN Christophe	12	
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE	FORST Martin	13	
LIGUE OCCITANIE	PONCELET Luc	11	
LIGUE OCCITANIE	LUCCHINI Mathieu	11	
LIGUE OCCITANIE	LHERM Jean-Pierre	11	
LIGUE PAYS DE LA LOIRE	COUPE Bernard	14	
LIGUE PAYS DE LA LOIRE	GUYON Michel	14	

LIGUE SUD PACA	ALLIGIER Vincent	11	
LIGUE SUD PACA	SAISON Philippe	11	
LIGUE SUD PACA	COULOMB Michel	11	

Total des voix représentées pour les ligues 362 voix.

Total des voix représentées (comités départementaux + ligues) 489 voix.

Sont présents :

C. Vandenberghe : président, F. Banton : trésorier, V. Busser : Secrétaire général, A. Dall'Acqua : membre du bureau chargée du développement des structures, M. Goudet : membre du bureau fédéral chargée des relations extérieures, P. Lot : membre du bureau fédéral chargé des compétitions, R. Mouchel : membre du bureau fédéral chargé du développement de l'aviron de mer, B. Ouvry : vice présidente chargée de la communication, de l'événementiel, de l'égalité femmes/hommes et de la mixité, M. Scotton : secrétaire générale adjointe chargée des textes réglementaires, A. Tixier : vice président chargé du sportif et du haut niveau, A. Tollard : vice présidente chargée du développement.

Les membres du comité directeur : J. Azou, C. Berrest, ML. Copie, C. Dubouloz, E. Forshaw, S. Gautier-Guyon, M. Goudet, P. Goudet, G. Iragne, A. Juillet, M. Lericolais, F. Moreau, F. Pelegri, A. Wache.

Les vérificateurs aux comptes : G. Boyer et M. Broquet

Le commissaire aux comptes de la société KPMG : B. Bazillon

Le personnel fédéral : I. Dubuc, comptable de la FFA, P. Parsy, chargée d'événementiel et de partenariats, A. Frazzetta, Chargée de projets web, V. Lété, secrétaire de direction.

C. Vandenberghe, président en exercice, ouvre la séance à 9h15.

Il salue les délégués des ligues, des comités départementaux et l'ensemble des participants.

En préambule, V. Busser rappelle que seuls sont autorisés à voter les ligues et comités départementaux ayant transmis leur PV d'AG et pouvoir à jour.

Puis, le secrétaire général donne lecture de la liste des personnalités du monde de l'aviron disparues depuis la dernière assemblée générale. Une minute de silence est observée.

1- VÉRIFICATION DES POUVOIRS ET DÉCLARATION DE VALIDITÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

V. Busser indique qu'après vérification des pouvoirs et appel des délégués des ligues et des comités départementaux, l'assemblée générale peut valablement délibérer, les délégués présents disposant de 489 voix.

Il précise que le prestataire SECTOR gère toute la procédure des votes.

2- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 DECEMBRE 2020

C. Vandenberghe demande à l'assemblée générale d'approuver le PV de l'AG du 5 décembre 2020 envoyé aux présidents de ligues, aux présidents des comités départementaux et délégués.

LE PROCES VERBAL EST APPROUVE A 476 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE (1 ABSTENTION) (484 voix exprimées).

3- RAPPORT DU PRÉSIDENT (ANNEXE 1)

C. Vandenberghe procède à la lecture de son rapport.

V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

L. Gervais, du CD du Finistère, interroge le Président concernant la reprise de notre activité en équipage suite au courrier adressé à la Ministre.

C. Vandenberghe indique que le ministère n'a donné aucune réponse et que suite aux nouvelles annonces gouvernementales, la fédération est en attente d'un nouveau décret. Un protocole de reprise sera publié dès le lundi 22 mars.

F. Le Goff, du CD des Côtes d'Armor : peut-on s'attendre à une réorganisation du protocole car le gouvernement a mis l'accent sur la reprise des activités en extérieur ?

Il est à nouveau précisé que la fédération est en attente des décrets et fera paraître un nouveau protocole actualisé suite aux annonces.

D. Bosquelle, du CD du Nord, revient sur la baisse des licences annoncés dans le rapport du Président et demande si la courbe de référence des licences depuis quelques années est à la baisse.

C. Vandenberghe indique que la courbe était stable.

4- RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

V. Busser annonce qu'il n'y a pas de rapport.

5- RAPPORT DU TRESORIER GENERAL (ANNEXE 2 A 4)

V. Busser rappelle que le rapport du Trésorier, F. BANTON, a été adressé à l'ensemble des délégués.

F. Banton commente l'annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (Annexes 2 et 3) et apporte des précisions.

Il précise que les comptes annuels de notre fédération pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 en date du 1^{er} janvier 2020 relatives au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'amortissement des biens est pratiqué sur la durée d'usage.

Le Trésorier fait un état des méthodes de changement comptable dans la présentation des comptes 2020 :

- les agencements des constructions et les amortissements correspondants ont été reclassés de la rubrique "Matériel d'activité" à la rubrique "Constructions" à l'actif du bilan ;
- les matériels d'activité (bateaux, avirons, pelles, ...) et les amortissements correspondants ont été reclassés de la rubrique "Autres immobilisations corporelles" à la rubrique "Matériel d'activité" à l'actif du bilan ;
- les ventes des moteurs Yamaha auprès des clubs ont été reclassées de "Prestations de service" à "Ventes de marchandises" et les achats afférents classés en "Aides aux structures" ont été reclassés en "Achats de marchandises".
- les reventes du matériel d'activité (cession de bateaux réformés) et leurs valeurs nettes comptables ont été reclassées du résultat exceptionnel au résultat d'exploitation étant une activité normale et courante de la fédération, dans la rubrique "Autres produits".
- les reprises sur subventions d'investissements reçues pour l'acquisition du matériel d'activité ont été reclassées de produits exceptionnels en produits d'exploitation, étant des produits liés à l'activité normale et courante de la fédération.

Ces opérations de reclassement ont été faites sur 2020 et sur 2019 afin de permettre une lecture comparative des éléments transmis.

F. Banton fait part des éléments caractéristiques de l'exercice 2020.

La crise sanitaire actuelle impacte directement les comptes de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- une baisse des dépenses sur le secteur HN suite à l'annulation de bon nombre de stages et régates internationales et le report des JO sur 2021 ;
- une baisse des dépenses sur l'organisation des manifestations nationales majoritairement annulées ;
- une baisse des recettes dues à la diminution du nombre de licenciés (- 4,25 % toutes licences confondues) ;
- la mise en place d'aides aux profits des ligues, CD et clubs en difficulté ;
- en termes de trésorerie, des acomptes versés pour des événements annulés ou reportés donc non récupérables sur l'exercice.

L'exercice 2020 se solde par un résultat positif de 167 117 euros, et en résultat fiscal de 112 461 euros.

Après affectation des déficits reportables à hauteur de 49 803 euros, un crédit d'impôt recherche de 16 106 euros et un crédit d'impôt "droit au berceau" de 7 399 euros ramène notre impôt sur les sociétés à 3 028 euros pour cet exercice 2020.

La Trésorerie disponible au 31/12/2020 était de 1 440 672 euros dont 1 326 063 placés sur livrets, ce qui représente 90,4 jours de fonctionnement hors engagements.

Le Trésorier commente les grandes lignes analytiques présentées dans le tableau A3. (Annexe 4).

Les recettes et dépenses sont dans la mesure du possible mises en corrélation.

Pour le poste "Fonctionnement fédéral", les diverses réunions statutaires ont été tenues en distanciel entraînant une diminution des dépenses.

Le montant des dépenses de ce poste s'élève à 115 162 euros pour un budget voté à 182 500 euros.

La ligne "Promotion-Communication- Championnats Nationaux/Internationaux" est également impactée avec une réalisation à hauteur 418 279 euros pour un budget voté à 679 517 euros.

Une charge à payer de 50 000 euros a été provisionnée pour les partenaires pour un déplacement aux JO 2021.

La fédération a dû régulariser en charges exceptionnelles les primes d'ancienneté de 5 salariés de la fédération, primes qui n'avaient pas été revalorisées depuis 2008, pour 41 650 euros.

Au niveau de la masse salariale, elle s'élève à 977 025 euros pour un budget voté à 942 000 euros.

La provision pour risques et charges est constituée par la taxe transports Ile-de-France pour un montant de 25 873 euros pour 2020 ainsi qu'une provision de 50 000 euros pour le risque MAIF lié au remboursement potentiel du partenariat pour des actions non exécutées.

A noter dans le poste "Promotion Sport Grand nombre" une ligne "Aides exceptionnelles COVID" versées aux ligues, comités départementaux et clubs pour 266 851 euros. Ce poste est réalisé à hauteur de 1 921 166 euros pour un budget voté à 1 972 948 euros.

Le poste "Sport de haut niveau" est fortement impacté par les annulations de stages et de compétitions avec une réalisation de 2 835 330 euros pour un budget voté 3 534 419 euros.

Le poste "Prévention par le sport" est également impacté par le non versement de vacances suite à l'annulation des stages et compétitions : budget à 262 633 euros pour un budget voté à 282 271 euros.

"Promotion des métiers du sport", le budget réalisé est de 181 905 euros pour un budget voté à 228 553 euros.

L'ensemble des charges pour l'année 2020 s'élève à 6 916 513 euros.

Au niveau des produits :

- les subventions ministérielles pour 2020 s'élèvent à 330 000 euros pour "Promotion du sport grand nombre", 2 462 000 euros pour le "Sport de haut niveau", 159 500 euros "Prévention par le sport" et 50 000 euros "Promotion des métiers du sport". Soit un total de 3 001 500 euros auquel il faut ajouter 250 000 euros d'aides personnalisées versées via la CNOSF directement aux athlètes.

- les subventions ANS : 32 000 euros pour le Projet Sportif Fédéral, 21 600 euros pour le soutien vidéo sur les manifestations nationales, 12 000 euros sur les aides à l'emploi et 21 602 euros sur les subventions équipements soit un total de 87 202 euros.
- les subventions CNDS : le plan bateaux 2020, qui arrive à échéance, pour 114 742 euros.
- les subventions des partenaires :
 - o la MAIF : le partenariat est arrivé à échéance au 31/12/2020 pour 250 000 euros.
 - o CNR : le partenariat reste identique à hauteur de 260 000 euros sur 2020 plus 100 000 euros dédiés aux clubs de la Vallée du Rhône et au pôle France de Lyon.
 - o VNF : le partenariat reste identique à hauteur de 30 000 euros.
- les recettes des licences et affiliations pour 2020 : 1 710 000 euros contre 1 779 000 euros soit une baisse de 4,03%.
- les partenaires pour le championnat du monde indoor 2020 : CR Ile-de-France : 75 000 euros, INCEPT France : 29 000 euros, Ville de Paris : 15 000 euros, partenariats divers pour 15 186 euros soit un montant global de 132 186 euros.
- les reprises pour provisions diverses : reprise pour risques prud'hommaux pour 40 767 euros, un reprise de 6 940 euros pour un litige avec le comité d'organisation de la fédération grecque et la reprise de la taxe transports IDF 2017 pour 17 215 euros soit un total de 64 923 euros.

Les produits pour l'année 2020 s'élèvent à 6 483 629 euros.

Concernant le compte de résultat (annexe 3) : 3 colonnes : 2019 à droite avec l'ancienne norme comptable, 2019 au milieu avec les nouvelles normes comptables afin d'avoir un comparatif ainsi que la modification du retraitement en produits d'exploitation des cessions de bateaux, des subventions d'investissement liées à l'acquisition de ces bateaux et à gauche la colonne du traitement des comptes 2020.

F. Banton commente le compte de résultat et présente le tableau trois colonnes. Quelques précisions :

- Repositionnement des cotisations pour 1 676 445 euros
- Vente de prestations regroupe l'ensemble des partenaires pour 862 085 euros
- La revente de bateaux est reprise dans la ligne Autres Produits à hauteur de 409 575 euros

Le résultat d'exploitation de 131 545 euros.

Le résultat financier est de négatif de 537 euros.

Le résultat exceptionnel est de 39 138 euros.

Le résultat après impôt est de 167 117 euros.

Le Trésorier rappelle qu'il faut rester prudent dans la gestion de la fédération.

Il remercie le personnel comptable de la fédération, I. Dubuc, B. Bazillon, commissaire aux comptes KPMG, M. Broque et G. Boyer, vérificateurs aux comptes.

6- RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mr BAZILLON de KPMG Entreprises, donne lecture du rapport général des commissaires aux comptes puis du rapport sur les conventions réglementées. (Annexe 5)

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

7- RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

V. BUSSER rappelle que le rapport des vérificateurs aux comptes, M. Broquet et G. Boyer, a été adressé aux délégués (annexe 6).

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

C. Vandenberghe indique que M. Broquet et G. Boyer, vérificateurs aux comptes 2020, ont fait part de leur souhait de renouveler leur mandat pour 2021.

L'ASSEMBLEE GENERALE DESIGNE A L'UNANIMITE (484 VOIX) CES DEUX CANDIDATS COMME VÉRIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'ANNÉE 2021.

8- APPROBATION DES COMPTES ANNUELS, QUITUS AU COMITÉ DIRECTEUR

F. Banton demande à l'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du trésorier, des commissaires aux comptes et des vérificateurs aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que de la convention réglementée exposée par le commissaire aux comptes, de les approuver tels qu'ils lui ont été présentés.

CETTE RÉOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A 472 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE (12 ABSTENTIONS) (484 voix exprimées).

F. BANTON demande qu'en conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice 2020 à C. Vandenberghe, président de la FFA, et au comité directeur.

CETTE RÉOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A 484 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE (0 ABSTENTION) (484 VOIX).

9- AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du trésorier, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020, s'élevant à 167 117 euros comme suit :

- 145 000 euros à un plan de relance pour les clubs.
- 20 000 euros aux études préalables au réaménagement du siège fédéral.
- 2 716 euros affectés au poste "autres réserves".

CETTE RÉOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A 462 VOIX POUR, 14 VOIX CONTRE (8 ABSTENTIONS) (484 VOIX).

10- RAPPORT DU MEDECIN COORDINATEUR DU SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (Annexe 7)

Le rapport du médecin ayant été envoyé aux délégués, C. Vandenberghe interroge l'assemblée sur les questions éventuelles qui seront transmises à F. MATON.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

11 -APPROBATION DU BUDGET 2021 (ANNEXE 4)

Le budget 2021 validé par le comité directeur du 5 mars, a été adressé aux délégués. F. Banton en commente les grandes lignes.

• Charges :

- Reconduction des actions et fonctionnement 2019
- Quelques nouveautés 2021

Fonctionnement Fédéral

- Personnel et cadres techniques : nomination d'un directeur des équipes de France au prorata-temporis : 75 000 euros.
- Promotion / Communication : Plan de relance à hauteur de 165 000 euros qui seront répartis comme suit :
 - 145 000 euros sur un plan relance aux clubs.
 - 20 000 euros pour réhabilitation du siège fédéral.
 - Reconduction de la provision sur des taxes pour transport IDF : 25 000 euros.
 - Réforme des frais de déplacements : économie d'environ. 70 000 euros par an.
 - Rameurs tricolores : aide FFA de 3 000 euros par an en charges diverses.

Promotion sport Grand nombre

- Aviron de mer : la participation d'une équipe pour le World Rowing Beach à Orias est envisagée : 16 000 euros
- Action sport santé : prise en considération d'une ristourne aux clubs ayant pris des licences FFSAadapté
- Actions Handi : 16 000 euros prévus pour les sportifs adaptés prétendant à une sélection pour Gavirate (stage, classification).

Sport Haut Niveau

- Mission d'Aide à la Performance : 50 000 euros : embauche d'un DATA Scientist est envisagée. Ce poste sera financé par le ministère
- Mission Cadres Techniques : 20 000 euros : organisation d'un colloque

Prévention par le Sport

- Encadrement sanitaire des équipes de France : Augmentation des indemnités journalières pour les professions médicales (Kinés, Médecins) : 180 000 euros soit 185 euros/jour

Le total des charges s'élève donc à 7 000 521 euros.

• Produits

Fonctionnement

- Licences/Affiliations : 1 527 113 euros (baisse de 149 332 euros soit -9,8%)
- Reprises provisions constituées :
 - Taxes pour transport IDF 2018 : 18 845 euros
 - Report des Jeux Olympiques : 50 000 euros
 - MAIF : 50 000 euros liés au remboursement potentiel du partenariat pour des actions non exécutées
 - Solde N. Morin : 47 000 euros liés au prolongement de l'affaire Morin pour laquelle la FFA ne donnera pas suite.
 - Provisions risques : 9 600 euros

Promotion sport grand nombre

- Reconduction des subventions 2020 : 330 000 euros

Sport Haut Niveau

- Contrat de performance : 250 000 euros : aides personnalisées versées aux sportifs de haut niveau via le CNOSF
- 2 470 000 euros du ministère répartis comme suit :
 - Rémunérations complémentaires des cadres techniques : 100 000 euros
 - Fonctionnement des pôles : 273 000 euros
 - Juniors et PPJ : 350 000 euros
 - Para Aviron : 205 000 euros
 - Séniors et U23 : 1 120 000 euros
 - Colloque CT : 20 000 euros
 - Encadrement médical et suivi règlementaire : 215 000 euros
 - MAP : 187 000 euros (dont 50 000 euros pour l'emploi DATA Scientist)

Le total des produits s'élève donc à 2 470 000 euros.

Concernant les autres postes :

- Reconduction de la ligne matériel des collectifs : 200 000 euros
- Subvention spécifique pour le directeur des équipes de France : 110 000 euros
- Revente de matériel : 140 000 euros
- Matériel exceptionnel : 17 728 euros (Avenant spécifique pour matériel de la MAP)
- Reconduction des tickets loisirs IDF : 30 000 euros

Prévention part le sport

- Subvention Ministère : 215 000 euros

Promotion métier du sport

- Reconduction du Ministère : 50 000 euros

Partenariats

- MAIF, reconduction en cours : 250 000 euros
- CNR, reconduction en cours – 260 000 euros (+100 000 euros dédiés aux clubs de Vallée du Rhône)
- MIZUNO : contribution en nature aux Équipes de France

Pour équilibrer ce budget il est nécessaire de rechercher de nouveaux partenaires : 165 000 euros.
Le report de l'affectation du résultat s'élève donc à 165 000 euros.

Le total des produits s'élève donc à 7 000 521 euros.

Le Trésorier demande à l'assemblée générale d'approuver le budget 2021.

LE BUDGET 2021 EST APROUVE A 448 VOIX POUR, 30 VOIX CONTRE (6 ABSTENTIONS) (484 VOIX).

12- FIXATION DES TARIFS 2022 (ANNEXE 8)

F. Banton soumet à l'assemblée générale les tarifs 2022 selon la proposition adoptée par le comité directeur le 5 mars 2021. Ces tarifs restent inchangés par rapport à 2020.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE A 430 VOIX, 5 VOIX CONTRE (49 ABSTENTIONS) (484 VOIX) POUR LES TARIFS DES LICENCES, TITRES 2022 ET LE TARIF DES AFFILIATIONS 2022.

13- VŒUX DES LIGUES (ANNEXE 9)

V. BUSSER rappelle que le traitement des vœux des ligues présentés pour l'assemblée générale prévue en mars 2020 a été adressé aux délégués.
Ce document sera complété lors de la saison 2021.

14- QUESTIONS DIVERSES

• Campagne ANS 2021

C. Vandenberghe fait part d'éléments de la campagne ANS.

Une fois le projet fédéral et le PSF validé (PSF = ensemble des actions de développement du projet fédéral), il appartiendra aux ligues :

- de décliner le projet fédéral en projet territorial, incluant l'ensemble des CD de chaque ligue
- de communiquer à la fédération la constitution de la commissions ANS de la ligue.

Il est proposé que dans chaque ligue, la commission soit composée :

- du président de ligue ou son représentant,
- du cadre technique d'État ou du cadre régional de droit privé,
- d'un président de CD,
- d'un président de club,
- d'un technicien de club.

Les ligues et les CD auront jusqu'au dépôt de leur demande ANS pour finaliser leur projet territorial et l'envoyer à la FFA.

La campagne pourrait se dérouler selon l'échéancier suivant :

Ouverture de la campagne : Jeudi 15 avril 2021

Clôture de la campagne : lundi 17 mai 2021

Étude des dossiers par la FFA : lundi 17 mai au vendredi 25 juin 2021

Transmission des dossiers à l'ANS : mercredi 30 juin 2021

Paiement par l'ANS et envoi des notifications (d'accord et de refus) : juillet/août 2021

G. Purier est en charge de ce dossier avec F.Banton.

Mise à l'honneur de Edouard Jonville

A. Tixier souhaite la bienvenue à E. Jonville que la fédération a souhaité mettre à l'honneur suite à l'annonce de l'arrêt de sa carrière internationale.

Le Vice-Président chargé du sportif et du haut-niveau ainsi que l'ensemble des membres du comité directeur fédéral, ont tenu à féliciter et remercier cet athlète pour l'ensemble de sa carrière.

Le Président, C. Vandenberghe, souligne que cet hommage illustre le rapprochement entre les sportifs de haut niveau et la fédération.

L'ensemble des participants de l'assemblée générale s'associe aux félicitations adressées à E. Jonville.

E. Jonville se dit touché et honoré de l'hommage rendu, de la reconnaissance du monde de l'aviron et de la fédération. Il souligne l'importance de recréer le lien entre la fédération et les sportifs.

Il adresse ses remerciements à la nouvelle équipe dirigeante.

Le Président clôt la réunion à 11h30.



Vincent BUSSER
Secrétaire Général

Destinataires : Délégués des ligues/Délégués des comités départementaux/Présidents des ligues, des comités départementaux et des commissions/Membres du comité directeur//Communication FFAviron